******

**PROJET PEDAGOGIQUE 2023-24**

**impliquant des intervenants extérieurs  
 pour participer aux activités scolaires**

***Références règlementaires :*** *Articles D 551-1 et suivants du Code de l’Education – Décret N°2017-766 du 4 mai 2017*

*Circulaires n°92-196 du 3 juillet 1992 - N°2017-116 du 6 octobre 2017 et 2017-127 du 22 août 2017*

***En EPS, l’agrément est obligatoire dès la première séance d’apprentissage.***

**Inspection de l’Education nationale – Circonscription de : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Ecole : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Classe : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Enseignant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Domaine disciplinaire :  E.P.S.  Arts et Culture   Autres**

**Activité ou thème du projet : NATATION PARAY LE MONIAL**

|  |
| --- |
| **1/ Volet pédagogique** |
| **Lien avec les programmes**  **(Objectif ou champ d’apprentissage en EPS, ou autres compétences visées)**  **Adapter ses déplacements à des environnements variés : se déplacer dans l’eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d’immersion.**  Passer d’un équilibre vertical à un équilibre horizontal de nageur, d’une respiration réflexe à une respiration adaptée, puis passer d’une propulsion essentiellement basée sur les jambes à une propulsion essentiellement basée sur les bras.  Préparation et obtention de l’ASNS.  **Référence** : [Bulletin officiel n° 9 du 3 mars 2022 6 Note de service du 28-2-2022](https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo9/MENE2129643N.htm) |
| **Description du projet – Contenus d’apprentissage**  Les élèves sont regroupés en fonction de leur niveau de compétences. A chaque niveau de compétence est attribué un espace aménagé (Zones 1 à 3).   |  |  | | --- | --- | | *Repères de Cycle 1* | *Repères de Cycle 2* | | *Niveau « Familiarisation avec le milieu aquatique »*   * J’entre dans l’eau * J’immerge ma tête dans l’eau * J’expire par la bouche * Je perds progressivement mes appuis au sol * Je me déplace à l’aide de différents supports simples ou doubles, souples ou rigides avec un équilibre par les jambes. * Je me déplace en battant des pieds avec ou sans matériel spécifique.  |  | | --- | | Repère de Cycle 2 |   *Niveau « Débutant »*   * Je saute dans le bassin avec ou sans aide en petite, moyenne et grande profondeur. * Je m’immerge en moyenne et grande profondeur. * J’expire longuement par la bouche * Je m’exerce à flotter * Je me déplace en battant des pieds avec ou sans matériel * Je me déplace la tête sous l’eau. * Je me déplace sur le ventre et sur le dos en coordonnant mes bras et mes jambes * Je me déplace en nage ventrale sur quinze mètres sans matériel * Je me déplace en nage dorsale avec ou sans matériel * Je suis capable de réussir le test d’aisance aquatique en coordonnant une combinaison d’actions d’immersions de déplacements et d’entrées dans l’eau. | *Niveau « Petit nageur »-> Pass Aquatique*   * Je saute sans matériel quelle que soit la profondeur. * Je plonge accroupi. * J’explore la profondeur avec et sans matériel par le biais de parcours subaquatique. * Je contrôle ma respiration. * Je réalise l’étoile de mer sur le dos avec ou sans matériel. * Je me déplace avec les jambes sur le ventre et sur le dos. * Je nage quinze mètres avec ou sans matériel. * Je nage quinze mètres sur le ventre et sur les dos avec ou sans matériel.   *Niveau « Grand nageur »*   * Je plonge debout depuis le bord du bassin, à côté du plot ou du plot. * J’explore la profondeur, je peux ramasser plusieurs objets au fond ou effectuer un parcours. * Je contrôle ma respiration pour parcourir une plus grande distance * Je me déplace sur le dos sans matériel.  |  | | --- | | *Repère de Cycle 3* |   *Niveau « Expert »  -> ASNS*   * Je plonge depuis le plot * Je réalise un parcours en grande profondeur (objets et anneaux lestés…) * Je contrôle ma respiration, j’augmente ma durée d’immersion * Je réalise une sustentation verticale sans aide à la flottaison * Je me déplace par la seule poussée des pieds * Je me déplace en nage ventrale sur quinze mètres sans matériel * Je me déplace en nage dorsale sur quinze mètres sans matériel * Je réussis l’ASNS * Je découvre les AAA par le biais du water polo, de la natation synchronisée ou du sauvetage. | |
| **Modalités prévues d’évaluation des compétences**  Une séance d’évaluation est proposée à la fin du cycle pour **les élèves de CE2, éventuellement de CE1 et de CP**. L’enseignant renseigne l’outil d’évaluation « **Pass Aquatique** » (voir ci-dessous), ainsi que toute enquête DSDEN qui pourrait lui être demandée.  Ce test pass-nautique est défini par l’article A. 322-3-2 du code du sport. Le test permet de s’assurer que l’élève est apte à :  – effectuer un saut dans l’eau ;  – réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;  – réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;  – nager sur le ventre pendant vingt mètres ;  – franchir une ligne d’eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.  Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.  Une séance d’évaluation est proposée à la fin du cycle pour **les élèves de CM2, éventuellement de CM1.** L’enseignant renseigne l’outil d’évaluation « **Attestation Savoir Nager en Sécurité** » (voir ci-dessous), ainsi que toute enquête DSDEN qui pourrait lui être demandée.  Cette attestation est définie par la circulaire du 28-2-2022.  Descriptif du parcours :   * Réalisation en continuité, sans reprise d’appuis solides (au bord du bassin, au fond ou sur tout autre élément en surface). Aucune contrainte ou limite de temps. Sans lunette. * Précisions : la hauteur du bord à l’entrée dans l’eau doit être comprise entre 0 et 80 cm. Au-delà, le départ peut être réalisé sur le côté du bassin ou depuis l’une des marches de l’échelle. La profondeur doit être au minimum de 1,50m du côté du départ. Le parcours doit être réalisé tout au long à au moins 1 mètre d’un bord latéral du bassin ou de tout appui solide.  |  |  | | --- | --- | | **Capacités** | **Indications pour l’évaluation** | | A partir du bord de la piscine, entrer dans l’eau en chute arrière. | L’élève, à partir d’une position accroupie, entre par les fesses, ou le dos orienté vers la surface de l’eau, et reste dans l’axe de la chute. | | Se déplacer sur une distance de 3,5 m en direction d’un obstacle. | Déplacement libre. | | Franchir en immersion complète l’obstacle sur une distance de 1,5m. | L’immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l’obstacle. | | Se déplacer sur le ventre sur une distance de 20m. | Déplacement libre sans contrainte temporelle. | | Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical de 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20m. | Position verticale statique ou dynamique ; visage et voies respiratoires émergées. | | Faire demi-tour sans reprise d’appuis et passer d’une position ventrale à une position dorsale. | Ne pas toucher le fond ou le mur. Sans reprise d’appui solide (fond du bassin, bord, ligne d’eau ou objet flottant). | | Se déplacer sur le dos sur une distance de 20m. | Déplacement libre sans contrainte temporelle. | | Au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 20m. | Position horizontale dorsale statique avec ou sans action de substitution ; voies respiratoires émergées. | | Se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l’obstacle en immersion complète. | L’immersion du corps doit être complète. Aucune partie du corps du nageur ne doit toucher l’obstacle. | | Se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ. | Déplacement libre sans contrainte temporelle. | | S’ancrer de manière sécurisée sur un élément fixe et stable. | Le nageur peut attendre les secours. |   L’obtention du Pass-Nautique ou de l’Attestation Savoir Nager en Sécurité permet l’accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (article A. 322-3-1 du code du sport).  Le pass et/ou l’attestation est remis à l’élève ou à son représentant légal.  **Le suivi de l’activité se fait par le biais du Carnet du nageur document qui suit normalement l’élève de la grande section au CM2.** |
| **Réinvestissement et interdisciplinarité**  **Les activités langagières** : lexique spécifique de l’activité, des lieux, répertoire des actions, lexique des émotions et des sensations.  - faire émerger les représentations sur l’eau en général, sur l’activité natation à la piscine en particulier avec les enfants qui ne sont jamais allés à la piscine ou qui craignent l’eau, et les éventuelles réticences aux activités nautiques de cycle 3 (voile, kayak…), pour les faire évoluer.  - expliciter les difficultés que l'on rencontre dans l’activité  - dire ses émotions et ses sensations  **Lire et écrire** des textes divers (fiches, règles de jeu, récits, légende de photos,...)  **Questionner le monde** (**cycle 2)**: la matière et le monde du vivant  - les états de l'eau  - le cycle de l’eau  - flotte et coule (Archimède, …)  - le corps humain (prendre conscience du rôle des articulations dans le mouvement)  - les animaux aquatiques  **Enseignement moral et civique (cycle 2) :**  - respect de l’autre et de soi-même  - respect des règles de sécurité  - respect des règles d’hygiène  **Parcours éducatif de santé de l’élève (cycle 3) :**  - alimentation et activité physique  - hygiène corporelle  - climat favorable à la santé et au bien-être  **Parcours citoyen de l’élève (cycle3)**  - respect de l’autre et de soi-même  - respect des règles de base liées à l’hygiène et à la sécurité dans un établissement de bains ou espace surveillé- identification de la personne responsable de la surveillance, à alerter en cas de problème  - identification des environnements et circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée. |

|  |  |
| --- | --- |
| **2/ Pilotage et suivi des actions** | |
| *Les circulaires règlementaires de référence précisent l’obligation d’une concertation entre l’enseignant et l’intervenant extérieur* | |
| **Modalités de la concertation entre l’enseignant et l’intervenant**  Une réunion de préparation a eu lieu le mercredi 3 mai 2023 entre les enseignants, les responsables du centre nautique de Paray le Monial, le Président du Grand Charolais et la CPC pour réfléchir à l’organisation du cycle natation.  Avant et après chaque séance, l’enseignant et l’intervenant échangeront en fonction des progrès des élèves et des remarques des maîtres-nageurs. Même chose pour la répartition des élèves dans les groupes d’apprentissage. | |
| **Modalités d’organisation pédagogique (dispositif, répartition des élèves, sécurité…)**  Les demandes d’agréments et de convention sont recueillies par le CPC, et signées par la DSDEN.  Une dizaine de séances au minimum, réparties sur les six années du cycle, avec la priorité aux cycles 3. A l’issue d’une première séance de test, les élèves sont répartis en groupes de niveaux : deux groupes avec les BEESAN, un groupe par enseignant, et éventuellement un groupe avec un intervenant bénévole agréé.  Les groupes sont constitués par l’enseignant aidé par le MNS présent. La liste des élèves de chaque groupe sera inscrite sur un document prévu à cet effet. Ce document sera porté à la connaissance des intervenants avant chaque séance.  *Un personnel qualifié (intervenant rémunéré agréé) est consacré exclusivement à la surveillance*. Le MNS de surveillance doit toujours être présent au bord du bassin. S’il doit s’absenter, tous les élèves doivent quitter le bassin. *Attention, le MNS de surveillance ne compte pas dans l’encadrement et n’enseigne pas.*  Aucun élève ne doit rester seul près du bassin. Les élèves sont sous la responsabilité de l’intervenant ou de l’enseignant durant toute la séance.  Les classes sont accueillies deux par deux sauf les grandes sections afin de respecter les normes d’encadrement ci-dessous.  **Normes d’encadrement à respecter :**   |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | |  | Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle | Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire | Groupe-classe constitué d’élèves  d'école maternelle et élémentaire | | moins de 20 élèves | 2 encadrants | 2 encadrants | 2 encadrants | | de 20 à 30 élèves | 3 encadrants | 2 encadrants | 3 encadrants | | A partir de 31 élèves | 1 encadrant supplémentaire pour 10 élèves | 1 encadrant supplémentaire pour 15 élèves | 1 encadrant supplémentaire pour 10 élèves | | |
| **Rôle de l’enseignant**  **Dans l’élaboration du projet :**   * Il élabore le projet d’enseignement conformément au programme de l’éducation nationale ; * Il présente les enjeux pédagogiques aux intervenants professionnels ou bénévoles. * Il s’assure que l’organisation générale prévue est connue de tous (intervenants et accompagnateurs de la vie collective). * Il veille à son respect, tout particulièrement en ce qui concerne la sécurité des élèves.   **Dans la conduite des séances :**   * Il assure l’encadrement des élèves ; * Il organise l’enseignement et assure la sécurité des élèves. | **Rôle de l’intervenant (apports spécifiques)**  **Dans sa contribution au projet :**   * Assiste l'enseignant dans l'encadrement des élèves et l'enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d'élèves, selon les modalités définies par le projet pédagogique. * Pour les intervenants qualifiés : participation à la construction du projet d’enseignement. * Chaque intervenant a pris connaissance du projet d’enseignement.   **Dans l’aide à la conduite des séances :**   * Les intervenants professionnels peuvent assister le professeur dans l’encadrement des élèves et l’enseignement de la natation, notamment en prenant en charge un groupe d’élèves, selon les modalités définies préalablement avec le professeur. * Les adultes bénévoles assurant l’accompagnement de la vie collective, mais n’intervenant pas dans une activité d’enseignement, ne sont pas soumis à l’agrément préalable des services de l’éducation nationale.   Toutefois, leur participation est soumise à l’autorisation préalable du directeur d’école. Un accompagnateur bénévole ne peut se retrouver isolé avec un élève. |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| ***3/* Montage technique** | | | |
| **Nb de séances** | | Date début de cycle :  Date fin de cycle :  Lieu d’intervention : | Horaires : |
| avec intervenant | sans intervenant |
|  |  | Date(s) d’intervention : |
| **Enseignant :**  (NOM Prénom)  Niveau de classe : Nombre d’élèves : | | | *Signature*  *enseignant* |
| **Enseignant :**  (NOM Prénom)  Niveau de classe : Nombre d’élèves : | | | *Signature*  *enseignant* |
| **Intervenant:**  (NOM Prénom)  **** Bénévole **** Rémunéré | | | *Signature*  *Intervenant* |
| **Intervenant**  (NOM Prénom)  **** Bénévole **** Rémunéré | | | *Signature*  *intervenant* |

***NB : Ce formulaire peut être utilement complété par tout document précisant les modalités d’organisation***

|  |  |
| --- | --- |
| **Directeur : autorisation d’intervention**  Je soussigné **,**  directeur de l’école mentionnée ci-dessus,  autorise la(les) personne(s) désignée(s) ci-dessus à participer aux activités du projet d’intervention,  Sous réserve :   * de l’avis favorable de l’IEN * de l’agrément de l’intervenant * d’une convention pour les intervenants rémunérés   Date : …..…/…..…/…..… Signature et cachet de l’école : | **Avis de l’IEN sur le projet pédagogique**  **Observations éventuelles :**  ** Favorable  Défavorable**  Date : …..…/…..…/…..… Signature et cachet : |